

Règlement n° 318 sur la gestion contractuelle

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE¹

Je, soussigné(e), soumissionnaire ou représentant du soumissionnaire, _____
déclare solennellement qu'au meilleur de ma connaissance :

- a) la présente soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres ;
- b) ni moi ni aucun des collaborateurs, représentants ou employés du soumissionnaire ne nous sommes livrés à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, je déclare que cette communication a été faite après que toute inscription, exigée en vertu de la loi, au registre des Lobbyistes, ait été faite ;
- c) ni moi ni aucun des collaborateurs, représentants ou employés du soumissionnaire ne nous sommes livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, à l'endroit d'un membre du conseil, d'un fonctionnaire ou employé ou de toute autre personne œuvrant pour la Municipalité dans la cadre de la présente demande de soumissions.

ET J'AI SIGNÉ : _____

Affirmé solennellement devant moi à _____

ce ____^e jour de _____ 2019

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

¹ [Règlement n° 318 sur la gestion contractuelle, Annexe 2, 19 décembre 2018.](#)